

# Logiques de prise en charge scolaire des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV) à Kombissiri au Burkina Faso

---

Remi Yempabou LANKOANDE<sup>1\*</sup>  
Sien So Sabine Léa SOME<sup>2</sup>

## Résumé

La problématique de l'accès et du maintien des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV) à l'école se pose avec acuité au Burkina Faso. Fruit d'étude conduite dans la commune de Kombissiri, cet article se propose d'analyser les logiques d'actions de prise en charge scolaire des OEV par la Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Bazèga (DPAHSN/BZG) et du Centre de développement pour enfants et jeunes (CDEJ/BF 110). Les données quantitatives et qualitatives collectées auprès de quatre-vingt-seize (96) enquêtés, sélectionnés grâce aux techniques d'échantillonnage de choix aléatoire et raisonné, révèlent des limites dans les modalités, les approches et la coordination des interventions des acteurs. Pour une efficacité des réponses apportées, les acteurs se doivent de repenser leurs logiques d'actions mais également fédérer les synergies à travers une coordination technique des réponses. Au demeurant, des études pourront se pencher sur le parcours de vie des OEV après les études dans le processus de leur insertion socioprofessionnelle.

**Mots clés** : logiques, actions, orphelin, enfant vulnérable, prise en charge, Kombissiri

## Educational support strategies for orphans and other vulnerable children (OVC) in Kombissiri, Burkina Faso

### Abstract

The issue of access and retention of orphans and other vulnerable children (OVC) in school is a pressing one in Burkina Faso. Based on a study conducted in the municipality of Kombissiri, this article analyzes the rationale behind the educational support measures for OVCs implemented by the Provincial Directorate for Humanitarian Action and National Solidarity in Bazèga (DPAHSN/BZG) and the Center for Child and Youth Development (CDEJ/BF 110). Quantitative and qualitative data collected from ninety-six (96) respondents, selected using random and purposive choice sampling techniques, reveal limitations in the modalities, approaches and coordination of actors' interventions. To ensure the effectiveness of

---

<sup>1</sup> Administrateur des affaires sociales, Spécialiste Protection et Droits de l'Enfant/Ministère de l'action humanitaire et de la solidarité nationale, Ouagadougou, Burkina Faso,

<sup>2</sup> Institut des Sciences des Sociétés, Ouagadougou, Burkina Faso

\***Auteur correspondant** : Remi Yempabou LANKOANDE, E-mail : [remiyempaboullankoande@gmail.com](mailto:remiyempaboullankoande@gmail.com), Téléphone : +22670091663

DOI : <https://doi.org/10.64707/revstlsh.v41i2.1908>

their responses, stakeholders need to rethink the logic of their actions, but also federate synergies through technical coordination of responses. In addition, studies could be carried out into the post-study life course of OVCs in the process of their socio-professional integration.

**Key words:** logic, actions, orphan, vulnerable child, care, Kombissiri.

## Introduction

La prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV) requiert l'attention de plusieurs recherches scientifiques. Dans cette perspective, M. Ballo (2019, pp. 54-74) en étudiant la problématique de la prise en charge des orphelins en Afrique Subsaharienne, relève une multiplicité des acteurs. Elle souligne les logiques différentes des acteurs et les insuffisances dans la prise en charge des OEV affectés par le VIH/Sida. Entre autres, la non pertinence des politiques de prise en charge des OEV, le manque de données sur le devenir des bénéficiaires. En dépit des difficultés, l'auteure mentionne la complémentarité des interventions des acteurs.

Dans la sous-région Ouest africaine, particulièrement en Côte d'Ivoire, T-S. N'Guessan et *al.* (2020, p.173) analysent le dispositif de prise en charge institutionnelle des OEV grâce à l'installation d'entités administratives dans les départements administratifs. Les auteurs font état des insuffisances dans l'identification des besoins prioritaires des bénéficiaires ainsi que l'incapacité des entités administratives à satisfaire les besoins exprimés (82% des OEV). Aussi, soulignent-ils que l'offre de services se faisait en fonction de la capacité de l'organisation communautaire et de la disponibilité des différents appuis. Dans la même dynamique, B. Daoundo (2010) relève des limites similaires sur la prise en charge des OEV au Bénin. L'auteur constate des difficultés de coordination des actions entre les acteurs (Mairies, administrations, etc.) avec des défis sur la pérennisation des interventions.

A l'instar des autres pays d'Afrique, la problématique des OEV fait l'objet de recherches au Burkina Faso. Il résulte que l'incidence de la pauvreté réduit les capacités financières des familles vulnérables à subvenir aux besoins sociaux de base (éducation, santé, logement, nutrition, etc.) de leurs enfants. Cette situation affecte les enfants, particulièrement les OEV et les expose aux risques de violences, de non réalisation de leur droit à l'éducation (MASSN, 2014). Des auteurs comme K-T. Mahamat (2019, pp. 39-52) soulignent que l'existence du cadre juridique et institutionnel favorable à la protection de l'enfant ne garantit pas la pleine réalisation du droit à l'éducation des OEV. Quant

à J-F. Kobiané (2009, pp. 8-22), il met en évidence la faible scolarisation des enfants des ménages pauvres par rapport à ceux des ménages nantis, l'inégalité d'accès à l'éducation des orphelins par rapport aux non orphelins. Il évoque également que l'accroissement du nombre des OEV constitue un problème à traiter au Burkina Faso.

S'agissant de l'augmentation du nombre des OEV au Burkina Faso, aucune évaluation récente ne fait cas de leur situation. Par contre, le rapport sur la cartographie et l'analyse nationale de la situation des orphelins et autres enfants vulnérables au Burkina Faso indique que celui-ci est passé de 2.100.000 en 2002 à 2.861.238 en 2010. Parmi les OEV vivant dans les ménages (2 820 864), on dénombre 189.414, soit 14% des enfants ayant abandonné l'école. Ce qui pose la problématique de l'accès à l'éducation de cette catégorie vulnérable (MASSN, 2010 a). En effet, des auteurs comme B. Gnoumou-Thiombiano et I. Kaboré, (2017, pp. 35-40) mettent en évidence les facteurs déterminant l'accès à l'éducation. Selon ces auteurs, des variables telles que le statut familial de l'enfant, la corésidence avec les parents biologiques, le niveau de vie du ménage influencent l'accès à l'éducation au post-primaire au Burkina Faso. Cette incidence pèse plus sur les OEV et les garçons orphelins ont 41 % moins de chance de fréquenter le post-primaire que les non orphelins.

Dans la perspective d'améliorer les conditions de vie des ménages pauvres et vulnérables, des approches institutionnelles et communautaires sont implémentées afin de répondre aux besoins des OEV et leurs parents. En dépit des réponses apportées, l'analyse issue des normes et standards de prise en charge intégrée des OEV au Burkina Faso fait ressortir des limites objectives dans les interventions. Entre autres, on a l'absence d'un protocole national de prise en charge, la faible coordination des interventions, la disparité des stratégies d'intervention (MASSN, 2010b). En outre, il ressort de l'évaluation de la Politique nationale de protection sociale (2013-2022) que 87,3% des ménages enquêtés bénéficiaires des programmes de filets sociaux ont reconnu que les appuis répondaient à leurs besoins contre 12,7% qui affirment le contraire. Les insatisfactions sont liées aux retards d'assistance, de prise en charge scolaires des OEV (frais scolaire, alimentation, santé), au non remboursement des frais de scolarité soldés par certains ménages pauvres (UNICEF, 2020).

Au sujet de la prise en charge institutionnelle, D. Diarra (2015) souligne l'efficacité de la prise en charge scolaire des OEV à travers le parrainage dans la ville de Bobo-Dioulasso. Il met en relief le professionnalisme des travailleurs sociaux dans l'identification, le suivi

des OEV et la collaboration avec les acteurs communautaires. Toutefois, pour renforcer le dispositif de prise en charge, l'auteur recommande la formalisation des cadres de rencontres, l'augmentation du budget de fonctionnement du comité de pilotage et le financement endogène de la réponse. A l'opposé, F. Ouédraogo (2007, p.59) relève l'inefficacité du dispositif de prise en charge des OEV de la Direction provinciale de l'action sociale et de la solidarité nationale/Zoundwéogo (DPASSN/Z). L'auteur mentionne l'insuffisance des ressources (matérielles, financières, logistiques) pour assurer efficacement et de façon efficiente la prise en charge scolaire des OEV. Il recommande à la structure technique, une réponse holistique qui intègre l'autonomisation économique des ménages pauvres et vulnérables. Des auteurs comme R-Y. Lankaondé (2018, pp. 58-78) relèvent également la faible intégration de la problématique des OEV et leurs familles dans les plans locaux de développement dans la commune de Kombissiri. Malgré l'existence de dispositifs institutionnels, l'auteur note une faible budgétisation des programmes de soutien des ménages pauvres et vulnérables par la mairie. Ce qui compromet la prise en charge scolaire des OEV et la durabilité des interventions.

A côté des approches institutionnelles, on enregistre la participation communautaire dans la prise en charge des ménages vulnérables et leurs enfants. Une étude conduite par L. Zampou (2016, pp. 105-108) met en exergue l'apport des communautés dans la protection de l'enfant au Burkina Faso dans les villages de Wobr régré, Piéla et Bazoulé. Mis en place par l'association Keoogo, des comités locaux conduisent le diagnostic communautaire, formulent et exécutent les projets. Grâce aux revenus tirés des activités communautaires (champs collectifs), les bénéficiaires du projet voient leurs conditions socioéconomiques s'améliorer avec des effets d'entraînement sur l'accès à l'éducation de leurs enfants. Cette approche participative favorise une résilience socioéconomique des familles et assure la durabilité de la prise en charge des enfants. Par contre, s'agissant de l'offre éducative au profit des orphelins, S-D. Paré (2009) signale que seul 5% des enfants pris en charge par des associations disposent du nécessaire (kits scolaires) pour commencer les cours du fait de l'arrivée tardive des matériels de prise en charge.

Au-delà des associations locales de développement, S. Gnessi (2017, pp. 160-233) analyse l'efficacité des dispositifs de protection des enfants de deux Organisations non gouvernementales (ONG) que sont SOS Village d'enfants et Direct-Aid. Tout en mettant en évidence les approches développées par les deux ONG (préventive et protectrice),

l'auteur note l'efficacité du dispositif de SOS Village (identification des bénéficiaires, fournitures des biens et services, suivi, etc.). A contrario, il signale des insuffisances du dispositif de Direct-Aid (déficit de planification, faible implication des enfants, etc.). Pour cet auteur, les défis majeurs du système de protection de l'enfant au Burkina Faso restent entre autres, la capacité des services techniques à orienter les acteurs dans le choix de stratégies efficaces pour des solutions durables. Il suggère la création d'un cadre global de concertation entre les acteurs dans la coordination des réponses.

A l'analyse, la prise en charge des OEV a été abordée dans les dimensions d'offre de services directs aux enfants et leurs familles. Très peu d'études se sont penchées sur les modes d'actions et l'évaluation des besoins émergents des enfants, l'harmonisation des approches des acteurs. Malgré la pluralité des acteurs, les difficultés d'accès et de maintien des OEV à l'école persistent dans la commune de Kombissiri. Certains enfants risquent de ne pas avoir accès et/ou d'achever leur cursus scolaire pour faute de moyens financiers et matériels. Cette situation est contraire au droit à l'égal accès à l'éducation de tous les enfants quel que soit le statut et le niveau de vie de ses parents (CDE,1989, articles 2 et 28).

Le présent article est le résultat d'une recherche conduite entre avril à juin 2024 dans la commune de Kombissiri au Burkina Faso. Il s'interroge sur les logiques de prise en charge scolaire des OEV par la Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Bazèga (DPAHSN/BZG) et le Centre de développement pour enfants et jeunes Burkina Faso 110 (CDEJBF 110) de Kombissiri. Ainsi, l'objectif général est d'analyser l'efficacité du dispositif mis en place par les acteurs institutionnels et communautaires pour assurer la prise en charge scolaire des OEV scolarisés dans la commune de Kombissiri. De façon spécifique, l'article se propose, dans un premier temps, de donner des éléments d'appréciation des typologies d'actions et des modalités de prise en charge scolaire des OEV développées par les deux acteurs. Enfin, il sera question d'évaluer les modes d'action des deux acteurs dans le processus d'identification et de prise en charge scolaire des OEV dans la commune de Kombissiri.

La première partie sera consacrée à la méthodologie employée pour l'identification des participants, la collecte et l'analyse des données. La seconde présentera les résultats, suivis enfin de la discussion.

## **1. Méthodologie**

L'approche socio-anthropologique a guidé notre démarche qui a combiné la méthode qualitative et celle quantitative.

### **1.1. Site de l'étude**

L'étude s'est déroulée dans la commune de Kombissiri, chef-lieu de la province du Bazèga/Région du Centre-Sud au Burkina Faso. Elle a concerné les OEV scolaires du primaire, post-primaire et secondaire, âgés de 7 et 20 ans suivant les critères d'âge de prise en charge des acteurs.

Nous avons considéré l'enfant orphelin comme tout enfant de moins de 18 ans ayant perdu l'un de ses parents (orphelin de mère ou de père) ou les deux (orphelin complet) (MASSN, 2010 b, p.9). Également, est considéré comme enfant vulnérable, « *toute personne de moins de 18 ans, exposée à des risques sur les plans alimentaire, sanitaire, éducatif, moral, psychologique, matériel, juridique, logement etc., nécessitant une protection sociale spéciale ponctuelle ou permanente* » (MASSN, 2009, p. 26).

La recherche s'est intéressée aux stratégies de prise en charge scolaire des OEV par la Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Bazèga (DPAHSN/BZG) ainsi que le Centre de développement pour enfants et jeunes Burkina Faso 110 (CDEJ/BF 110). La DPAHSN/BZG est une structure technique déconcentrée de l'État, chargée de la protection de l'enfant au niveau provincial. Ses principaux partenaires techniques et financiers sont le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), Plan International Burkina, l'ONG Adventiste Development and Relief Agency (ADRA). Quant au CDEJBF 110, il est une structure communautaire de parrainage portée par l'Église des Assemblées de Dieu qui bénéficie de l'appui technique et financier de Compassion International.

### **1.2. Échantillonnage/échantillon**

Les méthodes probabilistes et non probabilistes ont été utilisées pour sélectionner les OEV (GAUTHIER, 2009). Il s'agit de l'échantillonnage aléatoire simple qui nous a permis de sélectionner quarante (40) participants partant des listes disponibles des deux structures de prise en charge. Ne disposant pas du nombre exact des OEV pris en charge par les acteurs, le nombre retenu a été un choix raisonné, soit vingt (20) par structure. Par choix raisonné, tous les parents des OEV disponibles ont été systématiquement enquêtés, soient

trente-trois (33) personnes, du fait de la non disponibilité de certains parents.

Pour la collecte des données qualitatives, par choix raisonnée, nous avons identifié huit (8) personnes issues de la DPAHSN/BZG et du CDEJ/BF110. Aussi, la même technique a permis de sélectionner quinze (15) personnes ressources constituées de : personnel administratif au niveau des établissements scolaires, comités de gestion scolaire (COGES), conseils d'école, leaders coutumiers/religieux, membres du Réseau Provincial de Protection de l'Enfant/Bazèga, professionnels de la prise en charge des enfants.

Au total, quatre-vingt-seize (96) personnes ont participé à l'étude. L'accent a été mis sur la diversité et l'hétérogénéité des points de vue des acteurs par rapport à la problématique traitée.

### **1.3. Techniques de collecte, analyse des données et éthique.**

Pour la collecte des données, les techniques d'enquête par questionnaire, de l'entretien et des recherches documentaires ont été appliquées (L. Van Campenhoudt et R. Quivy, 2011, pp. 167-178). Le questionnaire a permis de recueillir les opinions et appréciations des OEV et leurs parents sur les types d'aides reçues des structures de prise en charge. Pour ce qui est de l'entretien, il a été mené auprès des acteurs des deux structures de prise en charge des OEV ainsi qu'auprès de personnes ressources. Ces échanges ont permis d'analyser le sens que ces acteurs attribuent à l'expérience de la prise en charge des OEV, les systèmes relationnels en présence, le fonctionnement du dispositif et la reconstitution des processus d'action. Quant à la recherche documentaire, elle nous a permis de bâtir notre revue de littérature et d'affiner la problématique. Par ailleurs, une observation non participante a été utilisée (L. Van Campenhoudt, J. Marquet et R. Quivy, 2017, p. 249). Il s'est agi pour nous, lors de nos enquêtes, d'observer de manière discrète et anonyme, l'environnement de travail des acteurs de prise en charge, tout en gardant nos distances vis-à-vis des sujets observés. Les outils de collecte utilisés sont le questionnaire, le guide d'entretien semi-dirigé, la grille d'observation et la grille de lecture.

Afin de garantir le respect et la dignité des OEV et leurs parents enquêtés, les structures de prise en charge ont reçu une lettre de recommandation pour la collecte de données, signée par notre Université d'origine (Institut Universitaire de Formations Initiale et Continue/Université Ouaga II Thomas SANKARA). Les objectifs de l'étude ont été déclinés permettant ainsi aux acteurs de donner leur

accord de participation à la collecte de données et de mobiliser les OEV et leurs parents. Pour ce faire, les acteurs ont aménagé des espaces discrets qui nous ont permis d'échanger avec les OEV et leurs parents dans le strict respect de leur dignité et des données personnelles. Les entretiens avec les personnes ressources ainsi que les acteurs de prise en charge ont été réalisés dans les lieux discrets choisis par ces derniers.

#### **1.4. Difficultés et limites de l'étude.**

En termes de limites, nous avons l'absence d'une base de données des OEV dans la commune qui ne nous a pas permis de prendre en compte tous les statuts des enfants. Ce qui ne permet pas de juger sur la proportionnalité des OEV en fonction de la taille réelle de cette frange dans la commune. Également, tous les secteurs de la protection n'ont pas été pris en compte dans le choix des participants. Au titre des difficultés, toutes les personnes ressources identifiées (leader religieux et coutumiers, acteurs de l'éducation) au préalable n'ont pas pu prendre part aux entretiens du fait des contraintes d'agenda. Malgré ces limites et difficultés, l'étude a été réalisée en respectant les normes de la démarche scientifique.

## **2. Résultats**

### **2.1. Statut, sexe des OEV et leurs établissements.**

Parmi les quarante (40) OEV interrogés, plus de la moitié (57,5%) sont des enfants vulnérables dont 47,50% d'enfants de parents indigents (19 enfants) et 10% d'enfants déplacés internes (4 enfants). Ensuite, viennent les orphelins de père représentant 37,5% des répondants (15 enfants). Les orphelins de mère sont les moins représentés de l'échantillon, soit 5% (2 enfants). Cela laisse voir que toutes les catégories d'OEV ont la chance de bénéficier des aides des deux structures.

Parlant du sexe des OEV, les filles représentent la moitié, soit 52,50% (21 enfants). Ce qui témoigne d'une prise en compte du genre par les deux structures dans la prise en charge scolaire des OEV.

Enfin, la majorité des OEV enquêtés sont dans les établissements publics, soit 82,50% contre 17,5% au privé. Le coût accessible dans les établissements publics explique cette concentration des OEV pris en charge par rapport au privé dont les coûts sont relativement élevés.

### **2.2. Conditions de vie et d'étude des OEV**

**Tableau I** : Difficultés des parents pour assurer les besoins des OEV (N=33)

Types de difficultés	Citations	Fréquences
Alimentaires	29	27,61%
Assurer les frais de scolarité	30	28,53%
Assurer la santé des enfants	25	23,80%
Problèmes de logement	11	10,47%
Manque d'acte de naissance	4	3,80%
Conflits conjugaux/familiaux	6	5,71%
<b>Total des citations</b>	<b>105</b>	

Sources : enquête terrain, avril-juin 2024.

A l'analyse du tableau I, les principales difficultés rencontrées par les parents des OEV sont respectivement, le paiement des frais de scolarité (28,57%), l'alimentation de la famille (27,61%) et la santé des enfants (23,80%). Une mère d'un enfant vulnérable s'exprimait en ces termes : « *Je vends des condiments, souvent de la nourriture avec une charrette pour m'occuper de mes enfants. Mais depuis que la charrette est gâtée, je n'arrive plus à sortir et c'est un peu difficile pour nous car mon mari n'a pas de travail. Nous sommes deux femmes, pour faute de moyens, 3 de mes enfants ont abandonné l'école* ».

Les enquêtes auprès des OEV indiquent que 40% ont temporairement été exclus pour non-paiement des frais de scolarité, soit plus de la moitié des OEV prise en charge par la DPAHSN/BZG (68,75%) et 31,25% du CDEJ/BF 110. Propos d'une orpheline : « *Souvent, on nous fait sortir et on demande à nos parents de venir payer la scolarité* ». Aussi, 70% des OEV des deux structures affirment ne pas avoir toutes les fournitures scolaires aux premiers moments de la rentrée scolaire. Cette situation témoigne de la vulnérabilité OEV à avoir accès à l'école.

Au cours de nos entretiens, tous les acteurs ont également relevé les mêmes difficultés qui limitent l'accès et le maintien des OEV à l'école. Une personne de ressources au niveau scolaire s'exprime : « *Il y a des élèves qui commencent les cours avec 1 ou 2 cahiers en attendant d'avoir toutes les fournitures au complet. Certains sont plusieurs fois expulsés temporairement pour non-paiement des frais de scolarité et*

*cela les dé motive car n'ayant pas le minimum pour continuer. Se sentant faibles et humiliés, certains abandonnent ».*

Par ailleurs, les besoins prioritaires des parents pour leurs enfants sont la prise en charge totale des frais de scolarité, des fournitures/kits scolaires (100%), l'alimentation (77,5%) et les effets d'habillement (67,5%). Ces informations indiquent la nécessité d'action efficaces et pertinentes.

### 2.3. Types d'aides fournis aux OEV par les deux acteurs

**Tableau II :** Types d'aides reçues selon les parents/tuteurs-trices des OEV

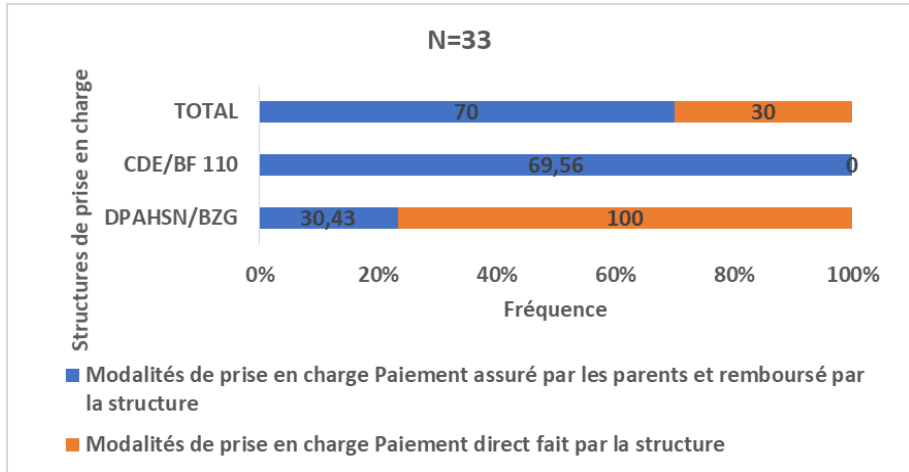
Types de prise en charge	DPAHSN/BZG	CDEJ/BF 110	Total
Frais de scolarité	51,51%	48,48%	100%
Alimentation	27,27%	72,72%	66,66%
Fournitures et kits scolaires	36%	64%	75,75%
Habits/chaussures/nattes	35,29%	64,70%	51,51%
Santé/Hygiène	11,11%	88,88%	54,54%
Tenues scolaires	0%	100%	33,33%
Vélo	10%	89%	54,54%
Cadeaux/argent	0%	100%	48,48%
Autonomisation économique des parents	0%	100%	30%

*Sources : enquête terrain, avril-juin 2024.*

Des enquêtes réalisées auprès des parents/tuteurs-trices, les types d'aides les plus citées reçues des deux structures (DPAHSN/BZG, CDEJ/BF110) sont les frais de scolarité (100%), les fournitures/kits scolaires (75,75%), l'alimentation (66,66%), le soutien sanitaire/hygiénique et les vélos (54,54%). Ils reçoivent également des habits/chaussures/nattes, des tenues scolaires ainsi que des cadeaux des soutiens économiques. Presque tous les OEV du CDEJ/BF110 bénéficient de toutes les natures d'aides, ce qui n'est pas le cas des OEV de la DPAHSN/BZG. Par contre, seulement 30% des parents et uniquement ceux du CDEJ/BF110 affirment recevoir un soutien dans la perspective de leur autonomisation. Témoignage d'une mère : *« Les gens de CDEJ/BF110 nous donnent souvent de l'argent et cela nous permet de réaliser une activité pour nous-mêmes afin de s'occuper de nos enfants ».*

Les résultats des entretiens réalisés avec les deux structures ainsi que les personnes de ressources font état des mêmes types d'actions énumérées par parent. Il résulte que les aides sont plus orientées vers l'appui direct aux OEV que l'autonomisation économique des parents.

## 2.4. Modalités de paiement des frais de scolarité et de la prise en charge sanitaire



**Graphique 1** : Réponses des parents sur les modalités de prise en charge  
*Sources : enquête terrain, avril-juin 2024.*

La plupart des parents/tuteurs-trices interrogés (70%) déclarent que les structures de prise en charge leur demandent de régler les frais de scolarité avant de se faire rembourser. Certains parents ont affirmé ne pas bénéficier de la totalité des frais de scolarité. Le mode de paiement consistant en un règlement initial suivi d'un remboursement est également mis en œuvre pour les prises en charge de santé et s'applique exclusivement aux enfants. Ce mode de paiement semble constituer la règle au niveau du CDEJ/BF110. « *Ils nous demandent de payer d'abord la scolarité et d'amener le reçu pour qu'on nous rembourse* » (Mère d'un orphelin).

De l'avis des acteurs de prise en charge des enfants et des personnes ressources, cette logique de règlement des frais de scolarité et de santé semble guider le processus de prise en charge des OEV. Aussi, les frais de scolarité des enfants fréquentant les établissements privés ne sont pas totalement réglés. Un acteur de prise en charge s'exprime en ces termes : « *Nous demandons aux parents de régler les frais de scolarité et nous leur remboursons sur présentation des quittances. Cette prise en charge est partielle pour les OEV du privé* ». Cette logique engendre des difficultés pour les parents ainsi que leurs enfants. Il s'agit principalement des expulsions temporaires des OEV des salles de classe avec des effets d'entraînement sur la continuité éducative, de la perte

d'estime pour les parents et les OEV, de l'exposition des filles aux risques de protection (grossesses non désirées, violences sexuelles, IST/VIH/SIDA). Propos d'une fille vulnérable : « *J'étais malade et on devait faire des examens de plus de 15 000 F. J'ai informé ma sœur avec qui je vis qui disait ne pas avoir de l'argent pour le moment. J'étais obligé d'aller voir mon copain qui m'a aidé car j'avais mal. Je n'avais pas le choix, comme j'allais avoir le remboursement* ».

## **2.5. Perceptions sur l'efficacité des actions développées par les deux structures : quantité, temps de réponse, modalités de règlement des frais de scolarité.**

Il ressort de nos résultats que la plupart des enquêtés des deux structures, soit 72,60% (75% des OEV et 70% des parents) jugent insuffisantes les quantités des biens et matériels reçues (fournitures scolaires, frais de scolarité, aliments). « *On nous paie seulement la moitié des frais de scolarité d'un seul enfant et c'est un peu difficile pour régler le reste* » (Propos d'une veuve). « *Les cahiers ne sont pas toujours beaucoup et il faut en chercher* » (Témoignage d'un enfant vulnérable). Ce constat est confirmé par les personnes ressources interviewées. « *L'appui apporté par x est insignifiant car il y a plus d'OEV dans le besoins* ». Ces problèmes sont plus vécus par les bénéficiaires de la DPAHSN/BZG qui a des ressources limitées en termes de réponses. A propos, un acteur de ladite structure déclare : « *Nous avons certes des partenaires financiers qui nous soutiennent, mais dans la majorité des cas, leur appui n'est pas régulier et ne prend pas en totalité les besoins exprimés des OEV* ».

Par ailleurs, la plupart des parents (70%) affirment ne pas recevoir au moment opportun les frais de scolarité et les fournitures. Ce retard concerne plus la DPAHSN/BZG (74%) que le CDEJ/BF 110 (26%). « *On ne reçoit pas à temps les frais de scolarité. L'enfant est par moment expulsé de la classe et on demande de venir payer les frais de scolarité* » (Propos d'une veuve).

Les personnes ressources, les OEV et leurs parents bien qu'appréciant la contribution des interventions des deux acteurs dans l'amélioration de la prise en charge scolaire, font cas des limites dans les modalités de règlement des frais, les quantités et le temps de réaction face aux besoins exprimés.

## **2.6. Des approches et méthodes d'identification des OEV**

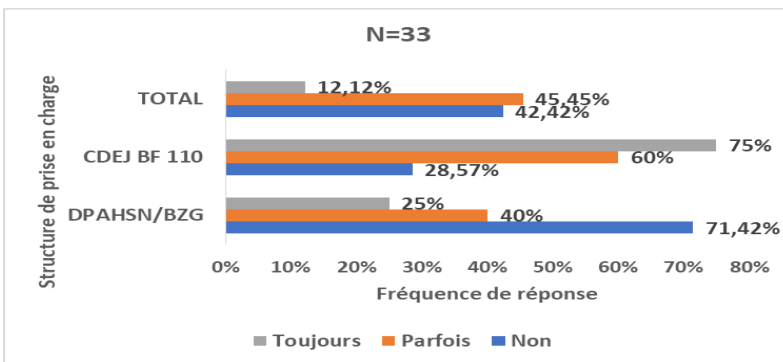
Il existe plusieurs approches qui permettent aux structures de prise en charge d'identifier les OEV. De l'avis des agents interrogés au niveau

des deux structures et des personnes ressources, les parents des OEV se déplacent vers les services sociaux, les sièges d'associations pour s'enregistrer. Ces structures ont un dispositif qui facilite l'accueil et l'écoute des bénéficiaires. L'identification se fait également par les acteurs lors des sorties terrain au sein des communautés. Grâce à une approche participative, la DPAHSN/BZG et le CDEJ/BF110 disposent des relais communautaires qui orientent les familles pauvres et vulnérables vers leurs services afin de faciliter le processus d'identification.

Après l'étape d'enregistrement, les acteurs utilisent des méthodes pour statuer sur l'éligibilité des bénéficiaires. La DPAHSN/BZG fait cas de l'enquête sociale qui est une technique de collecte de données complémentaires permettant d'analyser la situation globale de l'enfant (conditions socioéconomiques des parents, statut de l'enfant, l'âge, vulnérabilité, etc.). Pour le CDEJ/BF110, une fiche synthétique de collecte permet de recueillir et d'analyser l'éligibilité de l'OEV à la prise en charge. Ces informations sont traitées et validées par un comité composé des techniciens de la protection de l'enfant. De l'avis des deux acteurs, une fois l'enfant retenu, un dossier social est ouvert en attente d'une éventuelle opportunité d'aide selon la disponibilité des ressources financières octroyées par les partenaires techniques et financiers.

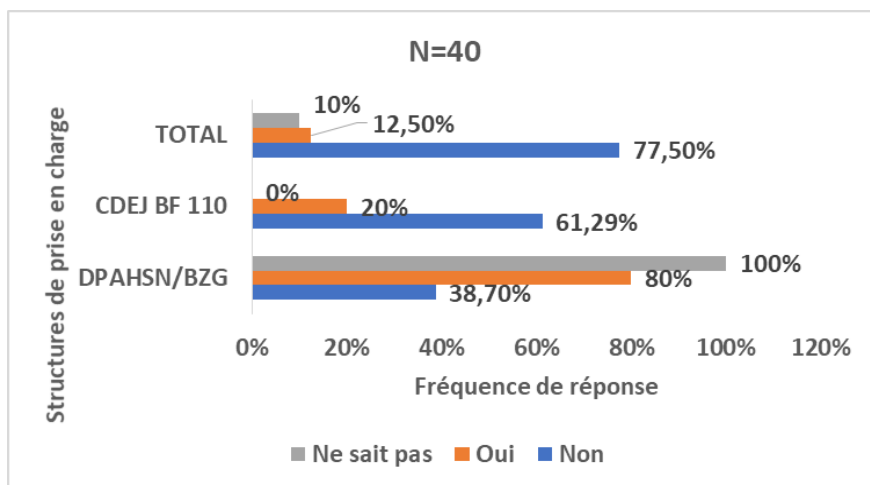
Les deux structures possèdent un dispositif technique permettant d'identifier les OEV selon des normes de vulnérabilités. Cependant, les outils ne sont pas harmonisés et la structure technique (DPAHSN/BZG) ignore l'outil utilisé par les acteurs communautaires pour identifier les OEV.

## 2.7. Suivi des OEV : visite à domicile (VAD) et visite à l'école (VAE).



**Graphique 2 : VAD selon les parents/tuteurs-trices.**

Sources : enquête terrain, avril-juin 2024



**Graphique 3 :** VAE selon les OEV

Sources : enquête terrain, avril-juin 2024

Dans le processus de prise en charge des OEV, les acteurs utilisent des techniques comme les VAD et les VAE. Ces techniques permettent de collecter les informations, de suivre l'enfant dans son milieu naturel afin d'ajuster la prise en charge en fonction de l'évolution des besoins. A l'analyse du graphique 2, la plupart des parents affirment que les acteurs effectuent rarement (45,45%) ou non (42,42%) les VAD contre 12,12% qui répondent par l'affirmative. Les acteurs du CDEJ/BF110 (67,5%) réalisent plus les VAD que ceux de la DPAHSN/BZG (32,5%). S'agissant des VAE, la majorité des OEV (77,5%) déclarent qu'ils n'en bénéficient pas contre 12,5% qui affirment avoir reçu la visite des acteurs dans le milieu scolaire. Les VAE sont plus réalisées par les acteurs de la DPAHSN/BZG que ceux du CDEJ/BF110.

Cette réalité sur le déficit de réalisation des VAD et VAE a été relevée par les acteurs eux-mêmes ainsi que les personnes ressources au cours des entretiens. Particulièrement, les acteurs de la DPAHSN/BZG ont relevé les difficultés financières rencontrées par leur structure. Un agent déclare : « *Il arrive des fois, pour faute de ressources financières, nous sommes obligés d'utiliser nos propres ressources pour faire des VAD/VAE* ». Une personne ressources au niveau scolaire déclare : « *Les structures de prise en charge doivent redoubler d'efforts dans le suivi des OEV. Venir régler les frais et ne plus s'intéresser à ce que l'enfant fait, c'est un peu comme s'ils ne s'intéressaient pas aux études des enfants. Les enfants ont besoins de suivi. Et si l'enfant ne vient pas à l'école, qui est au courant ? Qui peut le savoir ?* ». Un acteur du CDEJ/BF110 déclare : « *Nous faisons des VAD, mais le plus souvent si on nous signale un problème particulier* ».

De ce qui précède, on note un faible suivi des OEV par les deux structures de prise en charge.

## **2.8. Collaboration entre les acteurs dans le processus de prise en charge des OEV**

Dans le processus d'identification des OEV, les acteurs des deux structures interrogées disent entretenir de bons rapports de collaboration entre eux. Certains acteurs de la DPAHSN/BZG ont signalé l'élan de certaines associations à aller vers les structures techniques pour avoir les listes d'OEV à soutenir. Cependant, ils ont relevé une faible collaboration dans le partage d'outils de collecte des données, des rapports d'activités ainsi que les expériences de réussites. Dixit un agent du service technique de la DPAHSN/BZG : « *Il est difficile d'avoir accès aux données des OEV de certains acteurs qui semblent être fermés et évitent les structures techniques. On a voulu travailler avec certaines associations qui n'ont pas facilité la collaboration* ». Les aspects techniques sont moins abordés entre la DPAHSN/BZG et les acteurs communautaires de prise en charge.

Selon le point de vue des personnes ressources, la collaboration avec les acteurs de prise en charge scolaire des OEV reste mitigée. Qu'il s'agisse de l'identification ou du suivi, la majorité des personnes ressources au niveau scolaire affirment être moins impliquées dans le processus. Certaines disent recevoir des listes d'OEV pour lesquelles elles n'ont pas été impliquées dans l'identification et qu'elles ignorent les services fournis aux enfants. Elles ont également déclaré ne pas avoir une parfaite maîtrise des critères de sélection des bénéficiaires : « *Des élèves sont venus nous demander pourquoi ils ne bénéficient pas*

*de prise en charge après qu'ils aient été identifiés. Nous n'avions pas pu leur apporter de réponse »* (Propos d'un acteur scolaire, Kombissiri).

De l'analyse des résultats, on note une faible collaboration entre les acteurs dans le processus d'identification et de prise en charge des OEV. La coordination des interventions reste faible en dépit de l'existence du Réseau de protection de l'enfant (RPE), qui du reste est méconnu par tous les acteurs. Il ressort que les enjeux de la scolarisation des OEV ne sont pas suffisamment traités au cours des rencontres du RPE.

### **3. Discussion**

#### **3.1. De la couverture insuffisante des besoins socioéducatifs des OEV et des limites dans les modalités de prise en charge.**

##### **Conditions de vies des OEV**

En analysant les conditions de vie des ménages soutenus par les deux structures, la plupart peinent à satisfaire les besoins fondamentaux de leurs enfants. L'absence de revenu régulier et l'indigence de certains parents influencent la continuité éducative des enfants. Ce qui explique les difficultés de scolarisation des OEV et de leur maintien dans le système scolaire avec des cas d'expulsion temporaire pour non-paiement des frais de scolarité. Ces résultats corroborent l'analyse faite par R-Y. Lankoandé (2018, p.68). L'auteur explique l'impact des conditions socioéconomiques des ménages pauvres et vulnérables sur l'accès à l'éducation des OEV à Kombissiri, avec des cas d'abandon scolaire. Aussi, ces déterminants socioéconomiques expliquent les inégalités d'accès à l'éducation des orphelins relevées par J-F. Kobiané (2009, pp. 15-16). Cette situation expose davantage les enfants à des risques sociaux tels que la déscolarisation, le travail et exploitation d'enfants, le mariage d'enfants, la délinquance, etc. Ce qui confirme les résultats de B. Gnoumou-Thiombiano et I. Kaboré, (2017, pp. 35-40) sur les risques de non scolarisation des orphelins. Ces difficultés soulèvent des interrogations sur l'efficacité des stratégies des acteurs dans la prise en charge scolaire des enfants dans la commune de Kombissiri qu'il convient de renforcer.

#### **3.2. Typologie d'aides accordées aux OEV par les deux structures et la perception des bénéficiaires et personnes de ressources**

##### **3.2.1. De la nature d'aides reçues par les OEV et leurs parents**

De façon générale, les deux structures fournissent pratiquement les mêmes biens et services à quelques différences près. En effet, l'offre du CDEJ/BF110 couvre plus de gamme de services que la DPAHSN/BGZ. Les actions du centre s'inscrivent dans un parrainage avec des soutiens plus élargis jusqu'à la couverture totale des frais de santé de l'enfant. Les interventions du centre sont holistiques et régulières grâce à l'appui constant de leurs partenaires techniques et financiers (PTF). Quant à la DPAHSN/BZG, l'insuffisance des ressources financières et matérielles limite la prise en charge des enfants qui reste partielle. Cela se justifie par la faible mobilisation des ressources au niveau des PTF dont certaines ont des logiques de prise en charge peu flexibles et inadaptées au contexte de scolarisation des enfants.

Toutes les interventions des deux acteurs sont plus orientées sur la prise en charge directe des enfants que sur le renforcement de l'autonomie socioéconomique des parents qui reste faible. Ces approches illustrent des problèmes de pérennisation des actions et la nécessité d'engager des approches résilientes basées sur le renforcement économique des familles qui a été relevée dans l'étude conduite par L. Zampou (2016, pp. 105-108, Op.cit.). Cet auteur relève les avantages de l'autonomisation des familles pauvres et vulnérables dans l'amélioration conséquente et durables des conditions de vie des OEV.

### **3.2.2. Quantité des biens et matériels reçus, temps de réaction face à la demande des OEV et logiques de paiement des frais de scolarité**

Les quantités de biens et matériels reçues des deux structures dans le cadre de la prise en charge sont insuffisantes pour couvrir les besoins exprimés des OEV et leurs parents. Les déficits de paiement total des frais de scolarité ainsi que les retards de paiement, corrélés à l'insuffisance de fournitures scolaires impactent négativement sur l'assiduité aux cours des OEV et compromettent leur droit à l'éducation. Par ailleurs, une autre difficulté s'impose aux OEV et influence la continuité éducative. Il s'agit d'un retard dans la prise en charge des besoins socioéducatifs exprimés, dû à l'approche de règlement par remboursement, inadaptée au statut des bénéficiaires des aides. Cette modalité apparaît comme la règle de gestion en vigueur au sein du CDEJ BF110. Pour certains acteurs de l'éducation, la non maîtrise de l'impact ou la non évaluation de cette pratique de paiement est à mettre en cause car la structure dispose de PTF qui financent permanemment la prise en charge. Il y a donc une ignorance des effets sur les conditions de vie et d'étude des OEV qu'il convient de repenser pour une efficacité de la prise en charge des bénéficiaires. Ce qui n'est pas le cas pour la

DPAHSN/BZG qui, au-delà de l'insuffisance des ressources, a des PTF dont les logiques (retards dans le déblocage des ressources, prise en charge non intégrée, etc.) ne favorisent pas une efficacité de la réponse. Ces résultats sur les limites des structures à satisfaire les besoins exprimés par des OEV ainsi que les irrégularités dans l'offre de services confirment l'analyse faite par des auteurs en Côte d'Ivoire (T-S. N'Guessan et al., 2020, pp. 166-173). Des insuffisances dans l'identification des besoins prioritaires des OEV ainsi que l'incapacité des acteurs à satisfaire les besoins exprimés par la majorité des bénéficiaires constituent les défis dans l'efficacité des interventions. Des auteurs mettent en évidence l'impact des logiques d'aides des associations sur l'efficacité de la prise en charge scolaire des OEV. C'est le cas de S-D. Paré (2009, Op.cit.) qui indique dans son étude que seul 5% des OEV dans le Toma au Burkina Faso disposait du nécessaire pour commencer les cours du fait de l'arrivée tardive des biens fournis par les associations de prise en charge. Il relève que 95% étaient en attente de complément de la totalité des kits et fournitures scolaires. Ses résultats corroborent également ceux issus du rapport de l'évaluation à mi-parcours de la Politique nationale de protection sociale 2013-2022 au Burkina Faso faite par l'UNICEF (2020). En effet, les insuffisances relevées dans ce rapport font état des retards dans le paiement des frais de scolarité des OEV, de l'insuffisance des quantités des biens offerts et des frais de scolarité non réglés par les parents ou non remboursés par certains acteurs.

De ce qui précède, on note une faible couverture des besoins exprimés par les OEV et une insuffisance dans les quantités ainsi qu'une faible réactivité des réponses. Les logiques de paiement des frais de scolarité impactent sur la continuité éducative des enfants. Ainsi, les réponses apportées selon les acteurs ne couvrent pas suffisamment les besoins socioéducatifs des OEV scolarisés et présentent également des limites dans les modalités de prise en charge.

### **3.3. Insuffisance de coordination acteurs institutionnels - communautaires pour la prise en charge des OEV scolarisés**

#### **3.3.1. Approches et techniques utilisées dans le processus d'identification et de prise en charge des OEV**

Dans le processus d'identification et de prise en charge des OEV, la DPAHSN/BZG et le CDEJ/BF110 utilisent une approche communautaire et participative. Cependant, on note une faible connaissance des logiques d'action des deux acteurs. Le défi reste la

forte implication des acteurs de l'éducation et le renforcement de leurs connaissances sur les critères de sélection et de prise en charge scolaire des OEV. L'absence d'un dispositif de redevabilité explique ces difficultés et cette faible connaissance des logiques de prise en charge des deux structures. Par ailleurs, les acteurs des deux structures ignorent tous, les approches et les outils utilisés par l'un et l'autre pour prendre efficacement en charge les OEV. Ce qui illustre le faible niveau de collaboration entre eux. Pour ce faire, la DPAHSN/BZG se doit d'assumer son rôle de coordonnatrice de protection de l'enfant en harmonisant les techniques et les outils dans le processus de prise en charge des OEV. Ce qui corrobore les résultats de S. Gnessi (2017, pp. 227-228) qui a relevé le faible leadership des structures techniques à coordonner les interventions des acteurs dans le système de protection de l'enfant. Il recommande ainsi la création d'un cadre global de concertation entre les acteurs pour une efficacité des réponses apportées aux besoins des enfants.

Concernant le suivi des OEV, la DPAHSN/BZG rencontre des difficultés financières et matérielles pour effectuer des sorties, ce qui limite ses interventions. Quant à l'insuffisance des suivis au niveau du CDEJ/BF110, cela relève d'une méconnaissance des enjeux de ces visites sur l'amélioration des conditions de vie et d'étude des OEV ou du fait que les acteurs sont débordés par le nombre élevé des enfants à suivre. Pourtant, ces suivis permettent d'apprécier non seulement l'évolution du travail de l'enfant ainsi que les conditions de vie et d'étude, mais aussi de savoir comment l'enfant s'adapte à son environnement face aux nouvelles problématiques. Ces limites dans le suivi ont été mises en évidence par F. Ouédraogo (2007, p.59 ; 64) qui a relevé la faible réalisation des enquêtes sociales et des visites à domicile de la direction provinciale en charge de l'action sociale du Zoundwéogo au Burkina Faso. Tous ces facteurs influencent négativement l'efficacité de la prise en charge des OEV.

### **3.3.2. Collaboration/coordination des acteurs dans le processus de prise en charge des OEV**

S'agissant de la collaboration entre les acteurs, on note une faible synergie des acteurs dans le processus de prise en charge des OEV limitant ainsi le suivi par les structures techniques. Le déficit de partage de données des OEV entre acteurs ainsi que la méconnaissance des interventions de certaines associations par la structure technique illustrent bien ces faiblesses. Il résulte que chaque acteur intervient selon le paquet de biens et services dont il dispose avec ses propres modalités d'intervention. Cela pose le problème de cohérence des

actions et le défi de la coordination relevés par M. Ballo (2019, pp. 73-74). Cette auteure évoque dans son étude, la multiplicité des acteurs avec des approches différentes d'identification et de prise en charge des OEV.

Dans la présente étude, l'existence du Réseau provincial de protection de l'enfant n'intègre pas suffisamment les problématiques de prise en charge scolaire des OEV. Ce qui dénote d'une faible coordination et du faible leadership des structures techniques à orienter les interventions des acteurs. En outre, dans le guide de prise en charge intégrée des OEV, normes et standards, ces mêmes insuffisances de coordination et de faible collaboration des acteurs communautaires et institutionnels avaient été relevées (MASSN, 2010, p. 15).

A l'analyse, on note une insuffisance/faible collaboration entre les acteurs dans le partage des données des OEV et le suivi. Une faible communication sur les logiques d'actions des deux structures ne permet pas à tous les acteurs de maîtriser le processus de prise en charge scolaire des OEV. Des défis persistent quant à la collaboration et le suivi-évaluation pour une efficacité des réponses apportées aux OEV.

Au-delà des limites relevées dans les modalités de prise en charge et des services offerts aux OEV, nous relevons quelques bonnes pratiques de la part des deux structures qui contribuent à améliorer la prise en charge efficace des enfants.

### **3.4. Des bonnes pratiques des deux structures de prise en charge des OEV**

Les deux structures de prise en charge ont développé une approche communautaire dans l'identification des OEV. Elles disposent de personnes ressources (relais communautaires) dans les communautés qui orientent les familles et les enfants vers les services. On remarque également une connaissance des populations des services offerts par les deux structures témoignant leur encrage communautaire.

En outre, après l'identification des enfants, la réalisation d'une enquête sociale est faite afin de faciliter le diagnostic des besoins et de l'éligibilité de l'enfant dans la prise en charge. Ce qui illustre l'alignement des approches des deux structures aux normes et standards de prise en charge recommandée au Burkina Faso.

Par ailleurs, la prise en charge développée par le CDEJ/BF110 est intégrée, car couvrant pratiquement tous les besoins de l'enfant. Les visites médicales organisées et la prise en charge complète à 100% de la santé des OEV contribuent à renforcer le système de protection, gage d'une bonne continuité éducative.

Les structures réalisent également des sensibilisations et des formations au profit des OEV et de leurs parents. Cela participe au renforcement des compétences de vie courante des enfants, levier de résilience face aux problématiques de protection. On constate également une redevabilité au niveau du CDEJ/BF110 avec la mise en place d'un comité des parents des enfants parrainés. L'organisation de rencontres périodiques avec ce comité facilite le suivi de la prise en charge des OEV et l'évaluation des interventions.

## **Conclusion**

Au Burkina Faso, bien que certains textes consacrent le droit à l'éducation, il n'est pas encore un droit de fait pour tous, car certains enfants ne sont pas scolarisés ou exclus du système scolaire. La pratique démontre des insuffisances du fait des inégalités qui persistent quant à l'accès à l'éducation d'une catégorie d'enfants, les orphelins et autres enfants vulnérables (OEV). Ces difficultés illustrent la problématique des logiques d'intervention des acteurs. Précisément, dans la commune de Kombissiri où s'est déroulée l'étude. L'analyse des résultats a révélé des limites dans les réponses aux besoins socioéducatifs des OEV apportées par la Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Bazèga et le Centre de développement pour enfants et jeunes Burkina Faso 110 de Kombissiri. D'une part, on note des retards constatés dans la fourniture de certains biens, l'insuffisance des quantités, la non prise en charge totale des frais de scolarité et les insuffisances dans les modalités de règlement des frais de scolarité. Ces insuffisances compromettent l'accès à l'éducation et la continuité éducative des OEV. D'autre part, des insuffisances dans l'harmonisation des outils, l'implication de tous les acteurs dans le suivi des OEV, la coordination technique des interventions ont été mises en évidence. Ainsi, les objectifs poursuivis par l'article ont été atteints. L'étude a permis de relever les défis de coordination et de renforcement de l'efficacité des réponses pour plus d'impact sur l'amélioration des conditions de vie et d'étude des OEV.

Au regard des limites de prise en charge de la Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Bazèga et du Centre de développement pour enfants et jeunes Burkina Faso 110 de Kombissiri, nous formulons les recommandations suivantes afin de renforcer le dispositif de protection des enfants.

De façon générale, il convient de renforcer l'organe de coordination de la protection de l'enfant au niveau communal (RPE) en élargissant ses

missions, ses objectifs, les rôles et responsabilités des membres. Un plan d'action conjoint issu d'une analyse et une planification conjointe, participative et inclusive de tous les acteurs de la protection et des bénéficiaires pourra être défini, suivi d'un chronogramme de mise en œuvre des activités. Cet organe pourra également développer une stratégie de mobilisation des ressources internes et externes afin de combler les gaps en matière de prise en charge scolaire des OEV.

Les deux acteurs devront renforcer le dispositif de suivi des OEV à domicile, au niveau scolaire avec une forte implication des acteurs aussi bien de l'éducation que des parents. Pour une durabilité des actions de prise en charge scolaires des OEV, il convient de renforcer le dispositif d'autonomisation des familles pauvres et vulnérables en mettant en place des programmes structurants de soutien économique (activités génératrices de revenus, formation à l'entrepreneuriat). Une redéfinition des logiques de paiement des frais de scolarité s'impose afin de faciliter la continuité éducative des OEV. De ce fait, les deux structures pourraient sceller des conventions de partenariat formelles avec les structures éducatives pour le règlement des frais de scolarité des OEV (paiement avant le début de la rentrée scolaire, possibilité de paiement par échéance, abonnement à la cantine scolaire). Aussi, le déblocage à temps des ressources financières des PTF permettra-t-il de limiter les retards de paiement des frais de scolarité des OEV. Pour ce faire, les acteurs devront renforcer les plaidoyers auprès de leurs PTF pour une allocation conséquente des ressources financières et matérielles, une flexibilité de la réponse pour une prise en charge totale des frais de scolarité des OEV. Enfin, la mise en place d'un fonds communal d'appui à la scolarisation des OEV, suivi d'une campagne de mobilisation des ressources internes contribuera à asseoir une base communautaire de protection sociale. Il convient à cet effet, de mettre en place des organes communaux de pilotage du dispositif pour une redevabilité des actions à tous les niveaux.

En termes de perspectives, des études pourront se penser sur le parcours des orphelins et autres enfants vulnérables pris en charge dans le processus de leur insertion socioprofessionnel. Que sont-ils devenus après le parcours scolaire ?

## **Remerciements**

Aux travailleurs de la Direction provinciale de l'action humanitaire et de la solidarité nationale du Bazèga et du Centre de développement pour enfants et jeunes Burkina Faso 110 de Kombissiri pour leur participation à l'étude.

Aux parents/tuteurs des orphelins et autres enfants vulnérables et aux enfants eux-mêmes, ainsi que les personnes ressources pour leur disponibilité pour la collecte des données.

## Bibliographie

BALLO Mariam. (2019). *La prise en charge des orphelins en Afrique Subsaharienne : entre structures formelles et informelles*, Master en Anthropologie sociale et ethnologie, Université d'Aix-Marseille, disponible sur <https://dumas.ccsd.cnrs.fr>. (page consultée le 14/05/2025)

DAOUNDO Benoît. (2010). *Problématique de la pérennisation des interventions de prise en charge psychosociale des Orphelins et Enfants Vulnérables au Bénin*, Master en administration des affaires, Gestion des projets et management de la qualité, Bénin, Université Polytechnique Internationale du Benin (UPIB), 70 p. Disponible sur : <https://www.memoireonline.com/12/13/8368/> (page consultée le 18/05/2025)

DIARRA Daouada. (2015). *Prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables dans la commune de Bobo-Dioulasso : analyse de l'expérience du comité de jumelage Châlons-en-Champagne/ Bobo Dioulasso*, Diplôme d'Etat d'Administrateurs des Affaires Sociales, Ouagadougou, Ecole des cadres Supérieurs en Travail Social, 67 p.

GAUTHIER Benoît. (2009). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*, 5<sup>e</sup> édition, Canada, Presses de l'Université du Québec, 767 p., disponible sur [https://books.google.bf/books/about/Recherche\\_Sociale.html?id=EfJhP3t2zgwC&redir\\_esc=y](https://books.google.bf/books/about/Recherche_Sociale.html?id=EfJhP3t2zgwC&redir_esc=y)

GNOUMOU-THIOMBIANO Bilampo et KABORE Idrissa. (2017). *Inégalités dans l'éducation au post-primaire au Burkina Faso, Autrepart, volume 3, (n°83), 25-49.*, article en ligne disponible sur <https://www.cairn.info/revue-autrepart-2017-3-page-25.htm> (page consultée le 14/05/2025)

GNESSI Siaka. (2017). *Enfance vulnérable au Burkina Faso et politiques d'insertion : analyse de la contribution de deux ONG à Ouagadougou*, Thèse, Sociologie, Université Bourgogne Franche-Comté, disponible sur <https://theses.hal.science/tel-01930448/document> (page consultée le 15/05/2025).

KOBIANE Jean François. (2009). *La non-scolarisation des enfants issus de populations marginalisées au Burkina Faso : Ampleur, causes et initiatives des pouvoirs publics*, Document de référence préparé pour le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2010, article

disponible sur <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000186619>  
(Consultée le 18/05/2025)

LANKOANDE Remi Yempabou. (2018). *Les collectivités territoriales face à la problématique de la prise en charge des orphelins et enfants vulnérables (OEV) scolaires du secondaire au Burkina Faso : cas de la commune de Kombissiri*, Mémoire de Master de recherche, Développement et éducation des Adultes (DEDA, Université de Ouagadougou, 85 p.

MAHAMAT Kouffa Tégni. (2019). *Le droit à l'éducation au Burkina Faso*, Mémoire de Master en Sciences Juridiques et Politiques, Ouagadougou, Université Aube Nouvelle, 83 p., disponible sur <https://revuejuris.net/wp-content/uploads/2019/12/Memoire-Kouffa-FINAL-3-1.pdf> (page consultée le 17/05/2025)

MARQUET Jacques, QUIVY Raymond et VAN CAMPENHOUDT Luc. (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales*, 5<sup>e</sup> édition, Paris, DUNOD, 384 p.

Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale. (2009). *Lexique des concepts usuels du secteur de l'action sociale*, Ouagadougou, Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, 56 p.

Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale. (2010). *Guide de Prise en Charge Intégrée des Orphelins et autres enfants vulnérables : normes et standards*, Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, 72 p.

Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale. (2014). *Cartographie et évaluation du système national de protection de l'enfant au Burkina Faso. Résumé exécutif*, Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, 16 p.

Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale. (2010). *Cartographie et analyse nationale de la situation des orphelins et autres enfants vulnérables au Burkina Faso. Rapport final*, Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, 127 p.

N'GUESSAN Tenguel Sosthène et al. (2020). Politique d'offre de soins et soutiens aux OEV et à leurs familles en Côte d'Ivoire, *Lettres, Sciences Sociales Et Humaines*, (2/36), 154–178, article disponible sur [https://www.revuesciences-techniquesburkina.org/index.php/lettres\\_sciences\\_sociales\\_et\\_hum/article/view/1360](https://www.revuesciences-techniquesburkina.org/index.php/lettres_sciences_sociales_et_hum/article/view/1360) (page consultée le 19/05/2025)

OUEDRAOGO Fousseni. (2007). *Problématique de la prise en charge psychosociale des orphelins et autres enfants vulnérables fréquentant la Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Solidarité*

*Nationale/Zoundwéogo*, Mémoire de Maitrise, Psychologie Sociale, des Organisation et du Travail, Université de Ouagadougou, 87 p.

PARE Steve Dimitri. (2009). *Analyse de la situation de scolarisation des orphelins de six (06) à seize (16) ans de la ville de Toma (Province du Nayala)*, Mémoire de Maitrise, Département de Sociologie, Ouagadougou, Université de Ouagadougou, disponible sur <https://www.memoireonline.com/10/12/6367/Analyse-de-la-situation-de-scolarisation-des-orphelins-de-six--seize-ans-de-la-ville-de-Toma-Prov.html> (page consultée le 19/05/2025)

UNICEF. (2020). *Rapport d'évaluation à mi-parcours de la Politique Nationale de Protection Sociale 2013-2022 au Burkina Faso*, UNICEF, 70 p.

VAN CAMPENHOUDT Luc et QUIVY Raymond. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*, 4<sup>e</sup> édition, Paris, DUNOD, 262 p.

ZAMPOU Lassina. (2016). Mobilisation communautaire pour la protection des enfants au Burkina Faso, *Les Politiques Sociales*, (1/2), 103-114, article disponible sur <https://www.cairn.info/revue-les-politiques-sociales-2016-1-page-1> (page consultée le 19/05/2025)

